

Vendredi 13 mars 2020

OBJET : Mesures concernant le Coronavirus (COVID-19)

Depuis plusieurs semaines, l'épidémie du Coronavirus (COVID-19) sévit dans notre pays.

Le président de la République, garant de l'intérêt national, a annoncé au soir du jeudi 12 mars, une série de mesures exceptionnelles visant à limiter la propagation du virus.

Parmi elles, la fermeture des crèches, des écoles maternelles et élémentaires, des collèges, des lycées et des universités jusqu'à nouvel ordre.

Les rassemblements de plus de 100 personnes sont également interdits.

À compter du lundi 16 mars 2020, j'ai décidé la fermeture du Conservatoire municipal, de la Médiathèque, et des Gymnases jusqu'à nouvel ordre.

En tant que Maire de Goussainville, garant de l'intérêt général et de l'intégrité des personnes sur le territoire de notre commune, j'ai mis en place, conformément aux décisions prises par le président de la République, un accueil réservé aux enfants des personnels de santé, (médecins, infirmières, personnels soignants, pharmaciens, spécialistes, etc.) et uniquement pour eux afin de permettre la continuité du service public de santé, et ce même, si ces enfants ne sont pas inscrits au sein de nos structures.

Ces accueils s'effectueront sur présentation d'un justificatif prouvant la qualité de personnel de santé.

Ces accueils sont organisés à la crèche des Petits-Pas pour les enfants relevant de la Petite-Enfance, aux accueils de loisirs Paul Eluard et Gabriel Péri pour les enfants jusqu'au CM2 et à l'Espace Romanet pour les adolescents.

Le Centre municipal de santé (CMS) déjà fortement mobilisé se verra renforcé en effectif notamment pour l'accueil téléphonique et l'entretien des locaux.

Un nettoyage des parties communes sera également effectué toutes les 3 heures à la Résidence Ambroise Croizat.



Aussi, le Centre communal d'action social proposera aux personnes isolées répertoriées un service de portage de courses.

Les élections municipales auront lieu dans les conditions souhaitées par le Président de la République. Les mesures annoncées seront mises en place.

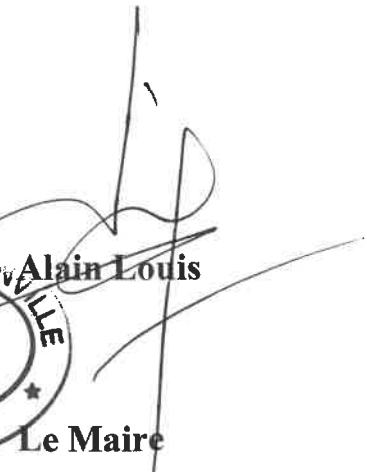

- Les bureaux de vote seront nettoyés au minimum toutes les 3 heures le jour du vote. Des lingettes seront mises à disposition des membres du bureau de vote pour nettoyer régulièrement les surfaces de contact (urnes, tables, matériel de vote).
- L'organisation physique des bureaux de vote sera modifiée avec un marquage au sol et des lignes de confidentialité afin de limiter les situations de promiscuité prolongées dans la gestion des files d'attente.
- Dans chaque lieu de vote, les sanitaires seront équipés de savon et de papier pour se sécher les mains.
- Un affichage pédagogique sera installé dans chaque bureau de vote afin de rappeler les gestes simples à adopter pour limiter la propagation du virus sachant que ces "gestes barrières" sont le moyen le plus sûr de se protéger.

Pour conclure, une évaluation quotidienne des risques encourus sera organisée. Si nous devons prendre des mesures complémentaires nous les prendrons et nous vous tiendrons informés de toute évolution.

J'en appelle à la solidarité des Goussainvilloises et Goussainvillois pour traverser cette crise.

Vous pouvez compter sur ma totale mobilisation ainsi que celle de l'ensemble des agents de la ville de Goussainville qui sont à votre service.

Je compte sur votre responsabilité comme vous savez compter sur la mienne.



Alain Louis
Le Maire
(95) - n° 31